

Diète postale à marche forcée - Stop !

La Poste a annoncé le 29 mai la fermeture de 170 filiales, ce qui affectera la population et le personnel. Dans notre commune, des bruits de fermetures avaient déjà été entendus lors d'une précédente vague de fermeture.

Les bureaux et filiales de La Poste sont des lieux de service public et social essentiels à la vie des villages et des villes. Cependant, La Poste réduit constamment les horaires et supprime ou transforme des bureaux, mettant en danger leur existence.

L'ordonnance sur la Poste stipule que 90 % de la population d'un canton doit pouvoir accéder à un bureau ou une agence postale en 20 minutes à pied ou par les transports publics, ou en 30 minutes pour les services à domicile. Elle exige également de consulter les communes avant de supprimer un bureau ou une agence, permettant aux communes de saisir la PostCom en cas de désaccord dans les 30 jours suivant la décision de La Poste.

Ainsi, au nom du Parti socialiste, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- La Municipalité a-t-elle connaissance d'un danger pour notre commune ?
- La Municipalité est-elle actuellement en contact avec la Poste quant au devenir de notre office locale ?
- En cas d'annonce de fermeture, la Municipalité est-elle prête à s'y opposer, comme l'autorise l'ordonnance sur la Poste ?
- Le cas échéant, la Municipalité est-elle prête à saisir la PostCom en cas de nécessité ?

Je remercie d'avance la Municipalité pour les réponses qu'elle pourra apporter à nos questions !

JL Cressier au nom du PS Moudon